



# LA NATUROPATHIE

Fiche orange : MCA TOLEREE

Pratiques ne détenant pas de cadre, qui sont rarement intégrées et dont la formation n'est pas reconnue.

*Cette fiche d'information n'a pas de visée thérapeutique. Les MCA s'inscrivent dans le champ du bien-être et ne peuvent pas guérir. Tout praticien est tenu de vous orienter vers un médecin lorsque les symptômes nécessitent un diagnostic ou lorsque le motif de consultation dépasse son champ de compétences. Quelle que soit la pratique, il est recommandé de rester vigilant devant tout comportement ou discours inadapté.*

## 1 DEFINITION : Qu'est-ce qu'est cette pratique ?

La naturopathie tend à un fonctionnement respectueux de la physiologie humaine, via un bilan de vitalité et un programme d'hygiène de vie individuel basé sur 3 piliers : nutrition, gestion émotionnelle et activité physique, ainsi que sur plusieurs techniques : hydrologie, phytologie, compléments alimentaires, massages bien-être ou techniques respiratoires. Elle se décline souvent en 2 phases : La détoxicification (retrouver un fonctionnement optimal en éliminant les toxines par la stimulation des organes de nettoyage) et la revitalisation (retrouver énergie et qualité de vie).

## 3 RISQUES : Quels sont ses risques et/ou ses dérives ?

Depuis 1983, la naturopathie a été intégrée aux services de santé de l'OMS. Pour autant, elle reste une profession non réglementée en France. La diversité des formations peut ainsi conduire à un manque de compétences, notamment dans le cadre de l'accompagnement de personnes fragiles. L'absence d'écoute empathique, d'analyse de pratique régulière et de supervision professionnelle peuvent entraîner un non-respect de la personne et de son environnement de soin et doit alors inciter à s'adresser à un autre professionnel. La naturopathie ne doit pas être substituée à un accompagnement médical, ni donner lieu à la moindre pratique ésotérique.

## 2 FORMATION : Quels praticiens la dispensent ?

Le titre de « Conseiller.e en naturopathie », inscrit au RNCP, est en général délivré par des organismes de formation privés garantissant le socle de connaissances minimal nécessaire pour être un éducateur de santé, mais de nombreuses formations non reconnues conduisent à la disparité des qualifications. Pour s'informer, il est possible de s'adresser au Syndicat des professionnels de la naturopathie (SPN) à la Fédération française de Naturopathie (FENA).

### POUR ALLER PLUS LOIN... A SAVOIR !

Toute prise en charge en naturopathie devrait faire l'objet d'un bilan individuel complet par un praticien confirmé, qui doit se positionner dans une dynamique complémentaire au suivi médical existant.

La naturopathie s'appuie sur des principes scientifiques (biologiques ou écologiques) permettant de restaurer le « capital santé » de chacun.